

# INFORMATIONS

Face aux difficultés rencontrées par les personnes âgées, leur famille et leurs proches, les résidences médicalisées DomusVi proposent des séjours temporaires :

## Combien de temps ?

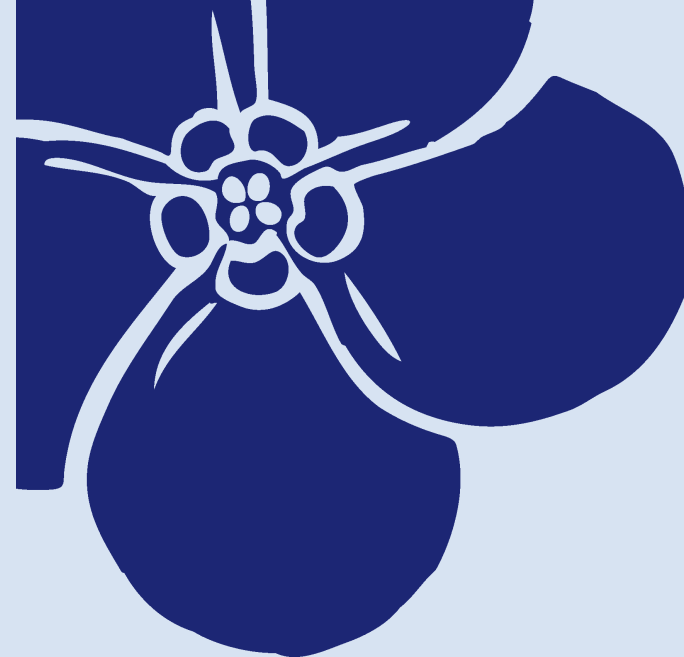
Les Aînés et leurs aidants décident de la durée du séjour qui peut s'étendre de quelques jours jusqu'à 3 mois. Il peut ainsi s'articuler en fonction des dates d'un départ en vacances, d'une absence prolongée ou d'un retour d'hospitalisation, souvent difficile à gérer.

## Comment ?

Nos résidences fournissent tous les documents essentiels à la préparation du séjour : évaluation de l'état de santé, conditions tarifaires, financements possibles. DomusVi s'engage dans l'accompagnement pour toutes les démarches préalables à l'entrée en maison de retraite, comme la coordination avec les proches ou les intervenants médicaux et paramédicaux.

## Où ?

Les résidences DomusVi proposent des prestations de qualité dans un cadre sécurisé, convivial et rassurant.



## L'ACCUEIL TEMPORAIRE



**Pour toute information ou  
réservation, un seul numéro :**

**0 825 36 46 46**

**[informations@domusvi.com](mailto:informations@domusvi.com)**



DomusVi, 1<sup>ère</sup> entreprise de services aux Aînés  
France / Québec  
[www.domusvi.com](http://www.domusvi.com)



# L'ACCUEIL TEMPORAIRE DOMUSVI

Pour quelques jours, quelques semaines et jusqu'à 3 mois, l'accueil temporaire est la solution pour les aidants familiaux et les personnes âgées.

## UNE RÉPONSE POUR

- Prendre le relais de l'aidant (hospitalisation, vacances ou le besoin de souffler...).
- Une convalescence en sortie d'hospitalisation.
- Des séjours d'agrément dans des résidences médicalisées situées dans des cadres d'exception.
- Une adaptation progressive et en douceur à la maison de retraite, par des petits séjours en alternance avec le domicile.
- Trouver en équipe des solutions adaptées à la personne, tant sur le plan médical, cognitif que diététique.

*Etre accueilli dans un cadre adapté pour quelques jours, une semaine ou jusqu'à trois mois.*

## ACCOMPAGNER, ENTOURER ET SOIGNER...

Le personnel hôtelier est garant du bien être de chacun, que ce soit via une cuisine équilibrée et de qualité mais également dans l'entretien quotidien des chambres et de la résidence. Les équipes soignantes mettent en œuvre le projet de soins défini avec le résident et ses aidants.

Durant son séjour, le résident conserve son médecin traitant s'il le souhaite.

## LES ACTIVITÉS

Des activités ludiques sont proposées par l'équipe d'animation de chaque résidence afin de favoriser la vie sociale, elles peuvent prendre un caractère thérapeutique permettant à chacun de faire travailler sa mémoire et de développer sa motricité.



## LES PLANS D'AIDES FINANCIÈRES...

Durant son séjour le résident continue de percevoir les aides comme s'il était à son domicile (APA, allocation logement).

*En permettant à l'aidant de se ressourcer, le séjour temporaire s'inscrit directement dans la politique actuelle qui favorise le maintien à domicile.*

